



COMMUNE DE MAIRIE DE VEREL-PRAGONDRAN

ARRETE MUNICIPAL

ARR-2026-031 - ARRETE de circulation - Fête de la musique 2026

La Maire de Vérel Pragondran,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié et complété,

Vu la demande présentée en date du 08 juin 2026 par Madame Florence GAUTIN présidente de l'association A2V de Verel-Pragondran, à l'occasion de la fête de la musique,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation à Vérel-Pragondran pour la fête de la musique organisée par l'A2V qui aura lieu le vendredi 26 juin 2026 jusqu'au samedi 27 juin 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation à Vérel-Pragondran sera réglementée du vendredi 26 juin 2026 au samedi 27 juin 2026 de 08h à 15h. de la façon suivante :

- La circulation et le stationnement seront interdit sur le chemin des Pierailles et la place de l'église.

Il est possible de stationner sur le parking à l'entrée du hameau de Vérel et sur le parking de la Mairie.

Les conditions normales de stationnement seront rétablies à la diligence de l'A2V, sous le contrôle de la Mairie de Verel-Pragondran.

ARTICLE 2 :

Madame la Maire de VEREL-PRAGONDRAN,
Monsieur le Chef de Gendarmerie de CHAMBERY, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont amplification sera adressée à l'association A2V de Vérel-



Pragondran.

Fait à Mairie de VEREL-PRAGONDRAN, le 08 juin
2026

BOYER Manon

